

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 29 septembre 2020
portant désignation des membres du comité d'avis pour la prise en charge
en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un
dessaisissement**

A.M. 21/05/2024 – M.B. 21/06/2024

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse

Vu le décret du 14 mars 2019 relatif à la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement, l'article 146, §2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2019 relatif au comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement, l'article 11 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2020 portant désignation des membres du comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement ;

Considérant la demande de Madame Anne-Marie DIEU d'être déchargée en tant que membre suppléante représentant l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse ;

Considérant la proposition de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de désigner Madame Emna MZAH ;

Considérant qu'il convient de modifier la composition du comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement à la suite de cette proposition ; que le membre ainsi nommé achève le mandat de la personne qu'il remplace ;

Arrête :

Article 1^{er}. À l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 29 septembre 2020 portant désignation des membres du comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement, les mots « Anne-Marie DIEU » sont remplacés par les mots « Emna MZAH MIRALLES ».

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 21 mai 2024.

**La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux
universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la
Promotion de Bruxelles,**

Françoise BERTIEAUX

